

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1031 :

Construction d'un centre Aqualoisirs et dojo dans la ZAC Océan Indien de Saint-Pierre - Actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYS Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
0742197A01GA-20221216-22-1031-DE
Date de réception : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Affaire n°22/1031 : Construction d'un centre Aqualoisirs et dojo dans la ZAC Océan Indien de Saint-Pierre - Actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de « CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUALOISIRS ET DOJO ZAC OCEAN INDIEN DE SAINT-PIERRE », le Conseil Municipal a, par délibération (affaire n° 25/1380) en date du lundi 27 Février 2017, autorisé la signature du mandat de Maîtrise d'Ouvrage avec la SEDRE. Le marché a été notifié le 30 Mars 2017.

L'enveloppe financière prévisionnelle portée à la convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage mandatée était de 11 964 520 € HT (valeur Oct. 2016).

Cette enveloppe financière prévisionnelle doit être actualisée pour permettre la poursuite de la mission de Maîtrise d'Ouvrage mandatée sur la base du bilan prévisionnel d'opération actualisé qui porte l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 16 780 000 € HT (valeur Nov. 2022).

La modification de l'enveloppe prévisionnelle découle principalement :

- De l'évolution du coût des travaux suivant les choix et options retenues en cours d'études et portant notamment sur :

1. La couverture thermique des bassins (bassins de nage) ;
2. L'agrandissement du bassin de nage (8 couloirs au lieu de 6) ;
3. La production photovoltaïque ;
4. L'ajout d'une coursive pour la salle d'arts martiaux ;
5. La prise en compte de la modification à l'APD et relative au bâtiment des locaux techniques ;

- De l'actualisation du montant prévisionnelle des révisions de prix,

- De l'évolution du coût prévisionnel du montant des travaux à l'issue des appels d'offres en Mars 2022.

Et se récapitule comme suit :

	Coût d'opération prévisionnel INITIAL (Oct. 2016)	Coût d'opération prévisionnel (Nov. 2022)
Total HT en €	11 964 520 € HT	16 780 000 € HT
TVA 8.50% en €	1 016 984,20 €	1 426 300,00 €
Total TTC en €	12 981 504,20 € TTC	18 206 300,00 € TTC

Le financement de cette mesure ainsi que le recouvrement de la recette sont opérés sur la ligne budgétaire : 251 2313 11251001 401.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, précitée, au montant de 16 780 000 € HT.**

- **D'APPROUVER le bilan prévisionnel d'opération actualisé de maîtrise d'ouvrage mandatée précité.**

Document communiqué en vertu de la Loi n° 77-253 du 30 Mars 1978
974-219740164-20221216-22-1031-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

• DE L'AUTORISER, lui, l'un des adjoints délégués, le Directeur général des services, ou toute autre personne dûment habilitée dans leur domaine de compétences respectif à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage sur le fondement des conditions exposées ci-dessus, ainsi que toute pièce administrative, technique et financière se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

